



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 juillet 2017

Français  
Original: anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

### Cinquième session

Bangkok, 31 octobre-2 novembre 2017

## Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité du commerce et de l'investissement (section I) et les annotations qui s'y rapportent (section II).

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique:
  - a) Examen des tendances et évolutions récentes;
  - b) Mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable.
5. Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique.
6. Promouvoir la facilitation du commerce, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable.
7. L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement:
  - a) Cadre stratégique proposé pour la période 2020-2021;
  - b) Participation du secteur privé.

9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

Le programme provisoire présente le calendrier de la session.

### **2. Élection du Bureau**

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CTI(5)/L.1)

#### **Annotation**

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

### **4. Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique**

#### **a) Examen des tendances et évolutions récentes**

#### **b) Mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable**

#### **Documentation**

Résumé du Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CTI(5)/1)

#### **Annotation**

Le Comité sera saisi du résumé du *Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*, qui servira de document de fond pour la session. Ce *Rapport* est une publication annuelle où sont présentées les tendances récentes du commerce et de l'investissement dans la région Asie-Pacifique et mises en avant certaines questions qui appellent l'attention des responsables politiques. Les années où le Comité ne se réunit pas, il n'est fourni qu'une analyse des tendances, publiée en ligne. Les années où il se réunit, une version imprimée est publiée; elle contient une section qui traite d'un domaine d'action particulier.

Le domaine d'action dont traite l'édition 2017 du *Rapport*, intitulée *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017: Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique: Mettre le commerce et

l'investissement au service du développement durable), est l'utilisation du commerce et de l'investissement comme moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le *Rapport* met en lumière et examine le rôle que jouent le commerce et l'investissement en tant que principales sources de financement externe du développement, ainsi que dans la réalisation de certains objectifs de développement durable, notamment ceux qui traitent de questions plus particulièrement liées au commerce ou à l'investissement, à savoir les objectifs 8, 9 et 17. Le *Rapport* contient diverses recommandations quant aux actions à mener au niveau national et à la coopération à établir au niveau régional afin de mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable, notamment compte tenu des tendances protectionnistes actuelles à l'échelle mondiale.

Après que le secrétariat aura présenté le *Rapport*, un groupe de quatre ou cinq experts gouvernementaux, du monde universitaire et du secteur privé exposera ses vues et examinera les politiques destinées à développer le commerce et l'investissement pour le développement durable ainsi que le rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en la matière.

**5. Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique**

**Documentation**

Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique (E/ESCAP/CTI(5)/2)

**Annotation**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI(5)/2, qui examine de façon assez détaillée le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique, l'accent étant mis sur les activités du secrétariat, en particulier concernant l'application des dispositions pertinentes de la résolution 70/1 de la Commission relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (notamment les dispositions de la Déclaration portant sur l'intégration des marchés), de la résolution 70/5 relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable, et de la résolution 73/3 relative à la promotion de la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique. Ce document examinera notamment l'évolution récente en ce qui concerne l'Accord commercial Asie-Pacifique et d'autres accords commerciaux régionaux, y compris l'Accord régional de partenariat économique intégral, ainsi que les initiatives d'intégration commerciale régionale menées au niveau sous-régional. Il donnera également un aperçu des activités de recherche, d'analyse et de renforcement des capacités conduites par le secrétariat dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et d'autres mécanismes, ainsi que dans le cadre de la coopération établie avec des organisations partenaires telles que l'Organisation mondiale du commerce.

**6. Promouvoir la facilitation du commerce, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable**

**Documentation**

Promouvoir la facilitation des échanges, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable (E/ESCAP/CTI(5)/3)

**Annotation**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI(5)/3, qui examine de façon assez détaillée le rôle de la facilitation du commerce, du commerce sans papier et du commerce électronique dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ce document s'intéresse plus particulièrement aux activités menées par le secrétariat dans le cadre de l'application des dispositions pertinentes de la résolution 70/5 de la Commission, ainsi que de la résolution 68/3 sur l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable, de la résolution 70/6 relative à l'application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, et de la résolution 72/4 relative à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Dans ce contexte, le document fait le point de l'état actuel d'avancement de l'Accord-cadre. Il examine également le rôle du commerce électronique dans la promotion des échanges et se penche sur les politiques nécessaires à cette fin, ainsi que sur les activités menées par le secrétariat dans le cadre du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie-Pacifique.

**7. L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable**

**Documentation**

L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable (E/ESCAP/CTI(5)/4)

**Annotation**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI(5)/4, qui examine le rôle de l'investissement direct étranger et du développement des entreprises, en particulier des petites, moyennes et microentreprises durables, et de leur bonne intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, aux fins de la réalisation du développement durable. Le document examine également les activités menées par le secrétariat, notamment concernant l'application des dispositions pertinentes de la résolution 70/5, mais aussi dans les domaines de la recherche, de l'analyse et du renforcement des capacités ainsi que de la coopération régionale, y compris la sixième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, tenue en 2016.

En outre, le secrétariat présentera le document intitulé *Handbook on Policies, Promotion and Facilitation of Foreign Direct Investment for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (Guide sur les politiques, la promotion et la facilitation de l'investissement direct étranger pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique), qui sera ensuite examiné par un groupe de responsables politiques et/ou de spécialistes de ce domaine.

## **8. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement**

### **a) Cadre stratégique proposé pour la période 2020-2021**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité voudra peut-être donner des indications sur l'orientation des activités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement aux fins de la planification du cadre stratégique du sous-programme pour la période biennale 2020-2021. Le Comité souhaitera peut-être également fournir des directives au secrétariat quant aux moyens de mobiliser des financements auprès de multiples sources, dont le secteur privé, en vue d'atteindre les objectifs définis dans le cadre stratégique.

### **b) Participation du secteur privé**

#### **Documentation**

Mobiliser efficacement la participation du secteur privé à la réalisation du programme de développement durable: le rôle du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises (E/ESCAP/CTI(5)/5)

#### **Annotation**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI(5)/5, qui examine les activités et les mandats révisés du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Le document s'intéresse aux résultats et à l'organisation du Forum Asie-Pacifique des entreprises en tant que modalités dont la CESAP pourrait tirer parti pour mobiliser efficacement la participation du secteur privé aux activités menées par la Commission aux fins de la réalisation du programme de développement durable. Ces modalités faisant actuellement l'objet d'un examen en vue de leur renforcement, le Comité est invité à proposer des mesures permettant d'améliorer leur efficacité et leur visibilité, à la fois au sein de la CESAP et en dehors. Un des membres du Réseau des entreprises durables pourra présenter un bref exposé des activités du Réseau.

## **9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres sont invités à faire connaître, à l'avance, les propositions et/ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires relatives au développement des transports à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.

## **10. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

**11. Adoption du rapport**

**Documentation**

Projet de rapport (E/ESCAP/CTI(5)/L.2)

**Annotation**

Le Comité sera invité à examiner et adopter le rapport sur sa cinquième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-quatorzième session, prévue en 2018.

---